



La lettre du Collège de France

34 | juillet 2012
La Lettre n° 34

Six années d'administrateur

Pierre Corvol



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lettre-cdf/2454>

DOI : [10.4000/lettre-cdf.2454](https://doi.org/10.4000/lettre-cdf.2454)

ISSN : 2109-9219

Éditeur

Collège de France

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2012

Pagination : 3-7

ISSN : 1628-2329

Référence électronique

Pierre Corvol, « Six années d'administrateur », *La lettre du Collège de France* [En ligne], 34 | juillet 2012, mis en ligne le 01 octobre 2015, consulté le 17 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lettre-cdf/2454> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lettre-cdf.2454>

Ce document a été généré automatiquement le 17 août 2022.

Tous droits réservés

Six années d'administrateur

Pierre Corvol

NOTE DE L'ÉDITEUR

Entretien: Marc Kirsch

Vous avez été administrateur du Collège de France pendant six ans : quel aspect de votre action vous tient le plus à cœur ?

Le Collège de France a trois missions : l'enseignement, la recherche et la diffusion des savoirs. Je me suis particulièrement attaché à développer ce dernier aspect. À mon arrivée, le site internet existait déjà et diffusait des informations importantes concernant la vie du Collège ainsi qu'un certain nombre d'enregistrements et de documents consultables par les internautes. Il m'a semblé qu'il fallait faire davantage, afin que la somme de travail que représente la préparation des cours pour les professeurs ne soit pas réservée aux *happy few* qui ont la possibilité d'assister aux enseignements donnés dans les murs du Collège. Les moyens actuels de diffusion constituent une opportunité formidable de réaliser un tel projet. Nos installations étaient déjà très performantes, en particulier en matière d'enregistrement sonore, et nos personnels très qualifiés pour toute la chaîne organisationnelle et technique – qui supposait en particulier le passage au numérique : nous avons donc pu entreprendre de mettre les cours à la disposition du public sous la forme encore peu familière en 2006 de podcasts. Le site est rapidement monté en puissance jusqu'à offrir l'essentiel des cours de la plupart des professeurs, chacun gardant évidemment la liberté de choisir ce qu'il souhaite diffuser. Le dispositif a été étendu aux colloques de rentrée et à des conférences ou séminaires importants.

Au départ, peu d'événements étaient filmés. Nous avons développé considérablement l'offre de documents vidéos grâce au concours financier des mécènes, et tout particulièrement de la fondation Bettencourt-Schueller, qui nous a permis de filmer et diffuser les cours et séminaires des professeurs et de traduire la plupart des cours en voix off en anglais, voire, pour certains, en portugais, en espagnol et même en

chinois. Cet effort a été payé d'une manière remarquable: aucun d'entre nous n'aurait imaginé que nous puissions multiplier par cent l'audience du Collège. Et l'accueil de la presse a été enthousiaste.

Qui suit les cours du Collège de France ?

Nous avons cherché à le savoir pour être en mesure de connaître les attentes de nos auditeurs. Nous avons donc réalisé en 2009 et 2010 des enquêtes sur les publics des amphithéâtres et sur les internautes visitant le site web¹. J'ai été surpris, en prenant connaissance des résultats, de voir par exemple que plus de la moitié du public présent sur place suit au moins deux séries de cours. Autrement dit, des gens qui sont suffisamment spécialisés pour suivre un cours dans un domaine sont également avides de savoir dans d'autres domaines dans lesquels ils sont moins spécialisés. L'étude sur les internautes a mis en lumière l'existence d'une population jeune intéressée par les cours du Collège. En rendant visibles les caractéristiques d'un public « immatériel », très nombreux, elle amène les professeurs à tenir compte d'une nouvelle dimension.

Cette enquête constitue un point de référence qui permettra, lors d'études ultérieures, d'analyser les évolutions. La surreprésentation des internautes franciliens montre notamment que nous pouvons étendre davantage notre audience dans le reste du territoire. Cette action doit être poursuivie avec ténacité pour que la place du Collège de France dans la diffusion des savoirs s'impose dans la durée.

La recherche continue de s'appuyer sur l'écrit, de plus en plus numérisé. Qu'a fait le Collège dans ce domaine ?

Il faut souligner les réalisations du Collège en matière d'édition électronique. En éditant en ligne des textes d'archive ou des ouvrages inédits², nous constituons les bases d'un corpus numérique utile aujourd'hui pour les internautes et précieux pour l'avenir. La collection des *Leçons inaugurales* en ligne, par exemple, jalonne l'évolution des chaires et des disciplines au Collège de France. Depuis 2006, quarante-six chaires ont été créées, en incluant les chaires annuelles: on peut désormais consulter les leçons inaugurales en ligne, à la fois dans les disciplines traditionnelles et dans le cas de chaires orientées vers des problèmes sociétaux. Les leçons anciennes seront également numérisées. Ces textes, et les autres collections numériques du Collège, sont accessibles sous différents formats, à partir du site web.

Comment se situe le Collège de France par rapport aux autres offres de diffusion des savoirs en ligne ?

Les grandes universités américaines – Yale, le MIT, Stanford, etc. – mais aussi des institutions européennes ont développé des actions de diffusion en ligne parfois à grande échelle. Le Collège se situe bien dans cette compétition, mais avec très peu de moyens comparativement. Notre succès nous impose un nouveau défi, pour être en mesure de tenir notre rang au niveau mondial. Nous devons développer encore ces actions et solliciter notamment un soutien affirmé de la part des pouvoirs publics pour accroître la portée de la diffusion en direction du public, français et étranger. Pour y parvenir, il faut un effort concerté et extensif relayé par les universités, les écoles doctorales, les ambassades et les instituts français à l'étranger.

Depuis l'avènement d'Internet, la diffusion du savoir semble avoir pris une dimension plus importante qu'auparavant, où elle était en retrait par rapport à l'enseignement et à la recherche.

Internet a tout bouleversé en quelques années. L'enseignement au Collège a toujours été libre et gratuit, mais dans le V^e arrondissement. Il y avait à Paris un site unique, bien localisé dans le quartier latin. On y trouvait, parmi d'autres collèges puis institutions voisines, le Collège de France, où l'on pouvait se rendre pour suivre des enseignements qui n'existaient pas ailleurs. Cette situation n'avait pas fondamentalement évolué. Aujourd'hui, tout a changé. Le Collège de France n'est plus seulement parisien, il déborde toutes les frontières. Il est devenu ubiquitaire par le pouvoir des réseaux mondiaux, tout en restant fidèle à son esprit. Les nouveaux systèmes de diffusion offerts par l'évolution rapide de l'Internet ont ouvert la voie à des pratiques qui n'étaient pas possibles il y a seulement dix ans. Nous tenons compte de l'évolution des comportements et nous adaptons notre offre en conséquence, du point de vue des contenus mais aussi des aspects techniques : ainsi, la prochaine version du site sera adaptable à tous les supports, et notamment les terminaux mobiles. Une application pour smartphones sera bientôt disponible.

En ce qui concerne les usages, je me réjouis qu'un nombre significatif de visiteurs déclarent se servir des documents consultés ou téléchargés pour leur propre enseignement et leur recherche. Le Collège est donc le point de départ de toute une chaîne de diffusion du savoir : c'est l'un des objectifs que nous voulions atteindre. Ce succès récompense le fait que les cours du Collège proposent des contenus vraiment originaux, renouvelés chaque année, qui sont à la fois très exigeants et malgré tout accessibles, ou en tout cas présentés avec un véritable souci pédagogique. C'est un encouragement à poursuivre cette mission généreuse, magnifiquement servie par les nouveaux moyens de diffusion dont nous avons la chance de disposer aujourd'hui.

Quelle est l'ambition du Collège de France pour l'avenir ? Quelle doit être sa place dans le paysage de l'enseignement et de la recherche, à la fois en France et dans le monde ?

Le Collège est une institution prestigieuse et reconnue comme telle dans le monde entier. Il a une aura toute particulière dans les sciences humaines, auxquelles nous apportons beaucoup d'attention. Sa réputation dans ce domaine n'est plus à faire, comme en témoignent nos collègues étrangers qui considèrent le Collège comme une institution phare, sans équivalent dans le monde. Mais il faut souligner que ce sont actuellement les sciences « dures » qui recueillent les neuf dixièmes des crédits de recherche. Nos laboratoires, pour la plupart, exigeaient une rénovation majeure du fait du caractère hautement technique de la recherche. Nous déployons des efforts considérables qui sont en train d'aboutir à une véritable renaissance des laboratoires sur le site Marcelin Berthelot. Certains sont créés, d'autres étoffés ou renforcés. Tel est le cas de la biologie dont les forces vives se sont regroupées en un centre unique, le Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB), qui rassemble 16 équipes de recherche. Il met à la disposition des biologistes des personnels techniques et administratifs, ainsi qu'un plateau technique partagé. Un effort similaire en moyens, en personnel, en locaux et en équipements est programmé pour le développement des activités de recherche en physique et en chimie. Les chiffres sont éloquentes : en 2006, le Collège comptait environ 150 chercheurs et techniciens sur le site Marcelin Berthelot ; en 2013, ils seront près de 450.

Le renouveau de laboratoires de recherche expérimentale conduit à entreprendre des rapprochements et des collaborations grâce notamment à PSL et en particulier à nos relations étroites avec l'École normale supérieure (ENS), ainsi qu'avec l'École supérieure de physique et de chimie industrielle, l'École nationale supérieure de

chimie de Paris et l'Institut Curie. Ainsi, dans les trois grands domaines que sont la biologie, la chimie et la physique, nous avons ou nous aurons dans un proche avenir des centres de tout premier plan, organisés de manière complémentaire et bien articulés.

Cet effort devrait contribuer à faire reconnaître la recherche menée dans nos murs. Il contribuera à renouveler l'image de l'institution tout entière en prolongeant vers un avenir prometteur les voies d'un passé jalonné de grandes figures du monde scientifique dont le nom est gravé dans nos murs et dans l'histoire des sciences.

Quel est le rôle d'une institution scientifique telle que le Collège de France dans la société et dans la vie politique au sens large d'un pays ?

Cette question est présente en permanence au cours de l'histoire du Collège de France. Elle est emblématique de la place faite au savoir dans une société. Le Collège doit garder une position de surplomb. L'un de ses rôles est de fournir, dans les domaines qui intéressent la vie de la société et la vie politique, des analyses aussi objectives que possible menées par des spécialistes dont l'intégrité scientifique est garantie par la reconnaissance de leurs pairs. En arrivant au Collège de France, les professeurs sont investis par la société d'une certaine responsabilité. La reconnaissance institutionnelle de leur expertise leur confère une autorité particulière: ils sont plus que des experts, ils deviennent en quelque sorte des référents dans leurs différentes disciplines. Ils ont aussi une fonction critique, et deviennent des acteurs de la vie politique au sens large.

La force du Collège de France réside dans sa capacité à choisir les meilleurs enseignants et chercheurs dans toutes les disciplines grâce à sa procédure de sélection des professeurs titulaires de chaires pérennes. Je soulignais, au moment de prendre mes fonctions d'administrateur³, que le Collège était, certes, une assemblée de grands savants, mais qu'il n'était pas une tour d'ivoire. Il n'est pas insensible aux interrogations et aux inquiétudes de notre société. Il a tissé avec le monde économique et social des liens solides, avec l'intention notamment de rendre disponibles les apports de la recherche fondamentale et de les mettre à la disposition de ses publics. Voilà pourquoi nous avons souhaité que le Collège de France complète son offre d'enseignement par la création de chaires annuelles sur des grandes questions d'actualité, sur des sujets scientifiques émergents ayant une vaste portée sociale. Les chaires créées sur des sujets tels que l'innovation technologique, le développement durable, les savoirs pour lutter contre la pauvreté, la création artistique, les sciences numériques ont permis chaque année à un spécialiste reconnu du domaine de donner un cours qui a été diffusé sur le site web et traduit en anglais, comme pour les chaires pérennes.

Voilà l'esprit qui a présidé à la création de ces chaires. Voilà aussi pourquoi nous avons suscité le concours du mécénat sans nous départir des missions qui sont les nôtres depuis l'origine et sans aucunement empiéter sur les moyens qui nous sont alloués. Le processus de nomination des professeurs titulaires d'une chaire annuelle est conforme aux usages du Collège: chaque chaire annuelle est le résultat d'une décision concertée, après une réflexion de l'assemblée des professeurs, qui mandate des collègues pour un travail préparatoire. Elles représentent une partie modulable de notre activité, définie en toute liberté. Notre comité international d'orientation

scientifique et stratégique nous a confortés dans notre stratégie de création de chaires annuelles et de recherche de mécénat.

Nous avons ainsi bénéficié de l'enseignement de chercheurs réputés sur des thèmes d'actualité, et ces coups de projecteur réguliers ont contribué à la visibilité du Collège de France dans le paysage de la recherche et dans le grand public. Cette marque d'ouverture sur la société a été un bénéfice incontestable pour l'institution.

Les chaires annuelles peuvent apparaître comme une ouverture du Collège de France à une recherche appliquée ou finalisée, destinée surtout à répondre à des demandes sociales relevant plutôt d'une gouvernance politique de la science, tandis que les chaires pérennes représenteraient davantage la science « fondamentale ». Cette impression est-elle justifiée ?

La frontière entre recherche fondamentale – la recherche dite « pure » – et recherche appliquée – l'innovation et son exploitation, par exemple dans l'industrie – est poreuse. Il s'agit en réalité d'un continuum. Bien sûr, en sciences de l'information par exemple, on peut faire une recherche fondamentale reposant essentiellement sur des mathématiques très spécialisées, et on peut faire aussi une recherche appliquée, comme en robotique où l'on s'attache à développer un objet précis, avec de nombreuses applications potentielles. Dans les faits, la distinction est souvent moins aisée et il est rare que les deux aspects soient complètement indépendants l'un de l'autre.

Un certain nombre de professeurs des chaires annuelles du Collège, notamment dans le domaine de l'innovation technologique, ont également une vie d'entrepreneurs. J'en suis heureux, car cela montre que justement cette fameuse recherche dite « translationnelle », dont il est souvent question aujourd'hui en médecine, et qui veut assurer le passage de la recherche dite fondamentale à l'application aux malades, peut être menée par d'authentiques scientifiques qui ont aussi le souci de développer des applications de leurs recherches, ce qui peut déboucher sur la création d'une entreprise. Et cette recherche a des applications pratiques qui ne sont pas seulement une source de profit pour l'entreprise car elles ont très souvent des retombées plus larges et permettent d'améliorer les conditions de vie de beaucoup de gens. C'est en tout cas dans cette perspective que nous avons choisi les thèmes et le type d'enseignement donnés par ces chaires et que nous avons convaincu des mécènes de nous soutenir.

Comment est employé l'argent du mécénat ?

Le mécénat d'entreprise est souvent très orienté et exige davantage que des retours en terme d'image: il suppose que les activités de l'établissement bénéficiaire correspondent aux intérêts du mécène. Le Collège de France a eu la chance d'avoir des donateurs vraiment généreux et confiants, et leurs dons ont aussi favorisé des projets qui n'étaient pas seulement liés à l'enseignement et qui ont permis le financement de projets immobiliers comme la rénovation des bâtiments de biologie, de physique et de chimie – soit près de 16 000 m² – celle de la bibliothèque générale, celle du site de la rue Cardinal Lemoine, l'équipement des nouveaux laboratoires de biologie, de chimie et de physique, etc. Le mécénat a également servi aux actions de diffusion sur notre « campus numérique ». L'un de nos mécènes a aussi permis de créer un ambitieux système d'information et de gestion des bibliothèques.

Ce mécénat va être décisif pour la mise en œuvre du projet de réorganisation et de numérisation des archives, qui touche de près à l'histoire et à l'identité du Collège. En effet, à la bibliothèque générale du Collège rénovée, nous avons assigné une mission essentiellement patrimoniale en même temps qu'une mission de gestion des archives des professeurs et des enseignements donnés au Collège. Ces projets s'inscrivent dans la durée et demandent une réflexion prospective: pour ma part, je souhaiterais que chaque professeur puisse déposer au Collège un certain nombre de ses archives, et que les documents et correspondances relevant de son séjour au Collège puissent être versés aux archives et numérisés pour être exploitables. À terme, les recherches concernant l'ensemble des activités des professeurs du Collège pourraient être faites sur place.

C'est d'ailleurs l'apport d'un nouveau mécénat qui nous permet d'entreprendre dès aujourd'hui la numérisation des plaques photographiques de Marey, de photographies de la chaire d'Histoire du monde indien, de documents du laboratoire d'anthropologie sociale, ainsi que des cahiers de Claude Bernard.

La fondation du Collège de France, créée en 2008, apporte elle aussi un soutien à des projets de recherche en sciences humaines et sociales comme en sciences fondamentales. Ces budgets représentent un appoint précieux qui contribue à l'indépendance du Collège et à la liberté de ses chercheurs.

Tous ces apports sont d'autant plus utiles que le budget actuel de fonctionnement du Collège de France a été fixé il y a quatre ans et n'a pas évolué depuis, en dépit de l'inflation et du surcroît de charges engendrées par les nouveaux espaces de recherche, qui vont augmenter encore de façon considérable avec l'achèvement de la rénovation du bâtiment de physique et de chimie et sa remise en service. De plus, les budgets immobiliers, comme ceux de la rénovation du site Cardinal Lemoine, ne tiennent pas compte des déménagements nécessaires pour que nos collègues puissent continuer à travailler pendant les chantiers: là encore, il faut trouver des financements supplémentaires.

Le Collège de France a connu un autre changement important avec la création du PRES Paris Sciences et Lettres (PSL) et l'obtention de l'Idex. Le Collège appartient désormais à un grand ensemble. L'avenir est-il au travail collectif et à la mutualisation ?

C'est un avenir en gestation. Créer PSL était une décision importante et complexe, dont j'ai rappelé récemment les enjeux⁴. C'est une opportunité de plus pour donner à notre institution les moyens de consolider sa position au premier rang de la recherche française. En participant, dès son origine, à ce projet, j'ai souhaité transformer les tentatives encore limitées de coopération avec l'ENS en un puissant pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Soucieux de préserver, dans cette entreprise commune, l'identité de chaque partenaire, j'ai œuvré pour que nous gardions la maîtrise de nos projets et de nos budgets. Pour le prochain contrat quinquennal qui couvrira la période 2014 à 2018, le Collège de France, comme chacun des autres participants de PSL, aura un contrat séparé. Cela signifie clairement que notre politique, celle de l'ENS et des autres partenaires de l'Idex PSL sont préservées et individualisées dans nos contrats respectifs. Il y aura *en plus* un contrat PSL, qui représente un financement supplémentaire pour le Collège comme pour ses partenaires. Ajoutons que PSL et le plan Campus nous ont également donné l'opportunité de bénéficier de crédits consacrés à l'immobilier, qui vont permettre de moderniser et de restructurer le site Cardinal Lemoine et ses bibliothèques. C'est un

projet de longue haleine et qui suppose de compléter les dotations de l'État en recourant au mécénat, mais qui a été grandement facilité du fait de notre participation à PSL.

En réalité, il n'était pas envisageable que le Collège reste immobile et se complaise dans un splendide isolement au moment où se mettent en œuvre des réorganisations majeures de l'Université et de la recherche. Ce mouvement ne touche pas seulement la France : il se produit également en Allemagne et dans d'autres pays européens. Il est nécessaire de regrouper la recherche de haut niveau des différentes disciplines dans des centres d'excellence plus à même de réunir les moyens considérables qui sont nécessaires à leurs activités pour être compétitifs, rester à la pointe, et attirer les étudiants.

En quoi consiste la coopération avec les écoles doctorales ?

Le Collège de France a pour vocation d'enseigner de façon libre la recherche en train de se faire et les découvertes en cours. Il n'est pas en charge de la formation d'étudiants. Pour autant, le Collège ne peut pas ignorer qu'il s'inscrit dans un système d'enseignement supérieur auquel il doit, lui aussi, apporter sa contribution. Le public qui assiste aux cours et séminaires du Collège de France a toujours comporté des étudiants car ils y trouvent un enseignement différent et complémentaire de celui qu'ils suivent à l'Université. À titre d'exemple, les cours d'un scientifique également patron d'une start-up en biotechnologies apportent des informations difficiles à trouver par ailleurs, et dont les étudiants peuvent tirer profit. Mais il nous est vite apparu, en réalité, que le type d'enseignement donné au Collège de France, aussi bien dans les sciences humaines et sociales que dans les chaires annuelles ou dans les sciences fondamentales, correspondait à une véritable demande de la part des doctorants.

Avec l'accord des Écoles doctorales, les étudiants doctorants assistant à ces enseignements peuvent valider une partie de l'enseignement qu'ils sont tenus de suivre dans le cadre de leur cursus doctoral. Ce faisant, nous respectons à la fois la mission de formation de l'Université et celle du Collège de France. En 2012, le dispositif concerne toutes les chaires : tous les cours, séminaires, colloques et conférences invitées sont proposés à la validation des écoles doctorales avec lesquelles nous avons des conventions. À l'heure actuelle, plus de 200 étudiants doctorants suivent le cours d'un professeur. Ils proviennent de 29 écoles doctorales différentes, aussi bien en sciences humaines et sociales que dans les sciences dures. C'est une manière d'attirer au Collège des publics jeunes qui bénéficient pleinement de ces enseignements très spécialisés. Nous pouvons sans doute faire encore mieux pour attirer les doctorants, au prix d'un effort supplémentaire de promotion. Le succès de ces actions, dans un contexte de concurrence, exige un suivi constant et une grande persévérance.

Est-il facile de passer du métier de chercheur et de professeur à celui d'administrateur d'une institution telle que le Collège de France ?

C'est un changement très important qui conduit à exercer des responsabilités nouvelles et différentes de celles auxquelles on est habitué dans un service hospitalier ou un département universitaire. Les objectifs que je m'étais fixés avec mes collègues du bureau du Collège nécessitaient un engagement sans faille et de

profonds réaménagements administratifs pour que le Collège puisse continuer d'accomplir ses missions. C'est ainsi que j'ai eu à mener :

1. le passage à la LRU sur le plan administratif: le Collège est aujourd'hui autonome et peut par exemple opérer lui-même des recrutements et gérer les postes dont il dispose ;
2. la création des comités *ad hoc* qui étaient nécessaires pour le passage aux compétences élargies et qui ont permis d'améliorer le dialogue social au sein de l'établissement ;
3. la création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) PSL (dont la structure juridique est une fondation de coopération scientifique), évoqué ci-dessus ;
4. le projet de l'Institut des civilisations: ce projet, outre son intérêt scientifique, devrait permettre au Collège de bénéficier de 45 millions d'euros en partenariat public-privé au titre du plan Campus ;
5. la participation du Collège au projet Idex de PSL: elle marque l'intégration du Collège à la collaboration académique et scientifique avec les institutions membres de PSL, et garantit le financement de grands projets scientifiques.

La réorganisation des services administratifs a demandé des efforts considérables et une grande mobilisation des personnels. Ces changements ont permis de préparer l'avenir à travers la nécessaire modernisation du Collège.

Par ailleurs, j'ai été soucieux de développer une politique sociale en direction des personnels. Il en résulte une série de mesures telles que l'augmentation des crédits de formation, l'augmentation des primes grâce à la loi LRU, qui permet un intéressement administratif et financier des personnels à leur activité, la mise en place d'un bilan social, grâce auquel chacun peut se situer dans la vie du Collège.

Je me suis efforcé d'accroître le dialogue entre les différents personnels travaillant au Collège et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. J'ai œuvré dans ce sens en créant un intranet pour améliorer l'information à l'intérieur de l'institution, en profitant de la réouverture de la cafétéria rénovée pour en faire un lieu d'échange et de convivialité, en favorisant la fondation de l'association des Chadocs (jeunes chercheurs et doctorants du Collège) et en soutenant son activité. J'ai également souhaité accroître les échanges entre les professeurs par l'instauration de séminaires de deux jours qui permettent de mener une réflexion approfondie sur de nouvelles pistes concernant la vie scientifique (nouvelles chaires à créer,...) et les grandes options stratégiques du Collège (place du Collège dans PSL,...). Enfin, j'ai voulu renforcer les échanges avec le public, au-delà des cours, au travers d'opérations telles que la fête de la science et les journées du patrimoine.

Vous avez également mis l'accent sur la politique internationale du Collège de France. En quoi consiste-t-elle ?

Nos activités internationales sont importantes et ont justifié la mise en place d'une cellule dédiée. Nous avons établi un modèle de convention pour la création de chaires d'accueil des professeurs du Collège de France dans des établissements étrangers. Seize conventions ont été signées avec des institutions situées sur presque tous les continents. Les professeurs peuvent « délocaliser » une partie de leur enseignement hors des murs du Collège. Nous recevons également tous les ans une quarantaine de professeurs invités et une cinquantaine de doctorants et post-doctorants étrangers,

dont un tiers environ sont financés par le Collège. Nous avons organisé des cycles pluriannuels de conférences à l'étranger avec le réseau de co-opération et d'action culturelle français à l'étranger et établi une convention de partenariat avec l'Institut français.

Un partenariat avec l'Agence universitaire pour la francophonie, lancé en 2008, permet l'organisation de visio-conférences entre les titulaires des chaires annuelles *Savoirs contre pauvreté* et *Développement durable* et des campus numériques installés dans des universités du Sud. Ainsi en 2010-2011, des visio-conférences ont été organisées avec les universités d'Alexandrie, Ouagadougou, Niamey, N'Djamena, Bamako, Dakar, Abidjan, Kinshasa, Hanoï, Danang et Vientiane.

En outre, depuis 2011, dans le cadre de la chaire *Savoirs contre pauvreté*, nous organisons un stage de formation annuel à destination de jeunes enseignants-chercheurs de pays du Sud, en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et l'Agence française de développement (AFD). Par ailleurs, le Collège accueille régulièrement des événements internationaux de prestige. Nous poursuivons également l'effort de publication en langue anglaise d'un numéro annuel de la *Lettre du Collège de France* (6 numéros depuis 2005), et le développement du site internet en langues étrangères.

Enfin, autre exemple du rayonnement international du Collège, notre institution a patronné la création du Collège Belgique en 2009, exportant en quelque sorte son modèle d'enseignement libre, gratuit, non diplômant, et ouvert à tous grâce à une large diffusion utilisant les techniques les plus récentes.

Entre la fidélité à une tradition humaniste qu'il n'a jamais désavouée et l'ouverture aux idées et aux pratiques nouvelles, le Collège de France a su évoluer et avancer vers l'avenir. Promouvoir une recherche libre et œuvrer à sa diffusion pour tous, c'est une idée plus actuelle que jamais.

NOTES

1. Cf. l'article de Henri Leridon dans la *Lettre du Collège de France* n° 29, juillet 2010.
2. . Cinq collections sont consultables sur le portail *OpenEdition* accessible à partir du site internet du Collège de France (onglet publications): *Leçons inaugurales*, *Annuaire*, *Lettre du Collège de France*, *Conférences du Collège de France*, *Philosophie de la connaissance*.
3. . Cf. l'éditorial de la *Lettre du Collège de France* n° 18, décembre 2006.
4. 4. Cf. l'éditorial de la *Lettre du Collège de France* n° 32, octobre 2011.

AUTEUR

PIERRE CORVOL

Administrateur du Collège de France
titulaire de la chaire de Médecine expérimentale